

### Questions au Feuilleton

5. Y a-t-il des exemptions d'impôts sur le revenu pour a) les sourds, b) les aveugles et, dans l'affirmative, sur quel degré d'infirmité sont basés les calculs?

6. Les appareils auditifs sont-ils déductibles de l'impôt et font-ils l'objet d'un traitement particulier aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire, y a-t-il des déductions particulières pour les sourds?

7. Dans les centres de main-d'œuvre du Canada, y a-t-il des interprètes pour aider les sourds et les requérants qui ont des problèmes d'audition et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il et dans quels centres?

8. La Cour fédérale a-t-elle un registre d'interprètes de sourds qualifiés pour les infirmes qui ont été convoqués devant elle et, a) dans l'affirmative, (i) quelles sont les qualités requises pour être interprète de sourds (ii) combien y en a-t-il sur la liste, et ce par province, et b) dans la négative, (i) pour quelle raison et (ii) quels sont les services offerts aux personnes qui ont des problèmes d'audition?

9. En a) 1970, b) 1971, c) 1972, d) 1973, e) 1974, f) 1975, g) 1976, quel a été le montant de l'aide accordée par le gouvernement à des programmes destinés aux personnes qui ont des problèmes (i) de vision (ii) d'audition, et, dans chaque cas, quels ont été la nature du programme et le montant en cause?

10. La Société Radio-Canada envisage-t-elle d'utiliser d'ici deux ans un encadré de 21 lignes pour diffuser des nouvelles en langage digital et a) dans la négative, pourquoi, b) dans l'affirmative, à quelle date?

(Le document est déposé.)

#### LES INSPECTEURS À L'EMPLOI DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

#### Question n° 252—M. Schumacher:

1. Combien d'inspecteurs itinérants étaient à l'emploi de la Commission canadienne du blé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année comprise entre 1968 et 1977 inclusivement a) en Alberta, b) en Saskatchewan, c) au Manitoba, et, dans chaque province, combien d'argent la Commission a-t-elle consacré chaque année en (i) salaires (ii) dépenses?

2. Quand chaque inspecteur a-t-il été engagé par la Commission et quel était son employeur précédent?

3. De 1973 à aujourd'hui, combien d'accusations ont été portées annuellement, aux instances de la Commission, en a) Alberta, b) en Saskatchewan, c) au Manitoba, contre (i) le Syndicat de blé de l'Alberta (ii) le Syndicat de blé de la Saskatchewan (iii) le Syndicat de blé du Manitoba (iv) United Grains Growers Ltd. (v) Pioneer Grain Co. Ltd. (vi) Cargill Co. Ltd. (vii) Parrish & Heimbecker Ltd. (viii) Paterson & Sons Ltd. et contre les gérants d'éleveurs employés par chacune de ces sociétés, de même que les producteurs qui en étaient clients et, dans chaque cas, combien la Commission a-t-elle dépensé pour les frais juridiques et les services rendus par son effectif, le personnel du ministère de la Justice et les agents permanents, lors de la poursuite de ces accusations, et combien d'argent a été recouvré, dans chaque cas, grâce aux amendes?

(Le document est déposé.)

#### LES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE D'ÉTAT (SANTÉ ET SPORT AMATEUR)

#### Question n° 723—M. Herbert:

Quel a été l'an dernier le montant des subventions versées par le ministère d'État (santé et sport amateur) à chaque organisme dirigeant pour chaque sport et à chaque association de loisirs?

(Le document est déposé.)

[Français]

**M. l'Orateur:** Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

[M. Friesen.]

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LE PIPE-LINE DU NORD

#### MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE ADMINISTRATION POUR EN SURVEILLER LA CONSTRUCTION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 13 février, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-25, tendant à créer l'Administration du pipe-line du Nord, à faciliter la planification et la construction du pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, à donner effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité spécial du pipe-line du Nord.

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai fini de parler hier soir à 10 heures, je faisais allusion au problème actuel qui semble dû à ce que le gouvernement n'a fait aucune étude indépendante pour savoir quel est le nombre d'années-homme probables qu'il faudrait prévoir pour réaliser la construction du pipe-line du Nord, ou, s'il l'a fait, il a délibérément choisi de taire les résultats de ses études au cours des débats à la Chambre.

Les députés se souviendront qu'il y a quelques instants, le vice-premier ministre (M. MacEachen) a dû répondre à plusieurs questions qui ont révélé qu'il y a bien plusieurs études dont nous sommes au courant. Je suis désolé de le dire, mais, à en juger par l'attitude du vice-premier ministre cet après-midi, on jurerait qu'il n'en avait aucune connaissance.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Oh, je ne sais pas.

**M. Fraser:** Un de mes collègues dit qu'il ne le sait pas.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Elles existent depuis août dernier.

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, de ce côté-ci de la Chambre, c'est une véritable lutte pour réussir à déterminer ce que les ministres savent ou ne savent pas. Mais le plus sûr, c'est que les ministres semblent toujours faire l'impossible pour compliquer la tâche des députés, et empêcher la loyale opposition de connaître des faits fondamentaux qu'elle doit connaître pour bien faire son travail.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que je fais ces remarques très précisément à propos de la question du contenu canadien du travail de ce projet, que nous voulons voir avancer. Nous ne voulons rien savoir des allégations déplacées des députés ministériels, pour qui se renseigner honnêtement sur certains des aspects de ce projet est interprété comme une mesure délibérée pour le retarder. Je suis persuadé que tous les députés se rendent bien compte que ce n'est pas le cas. En conséquence, monsieur l'Orateur, tout ce que je dis ici, c'est inspiré par les obligations que nous avons en tant que députés de l'opposition, et ces obligations se justifient pleinement.